



Saisie des parts de SCI par la CAF

Par **kanyto**, le **27/11/2014** à **09:37**

Bonjour ,

Voici mon probleme : je suis locataire de ma SCI dont je suis actionnaire à 99%.

Je percevais l'allocation logement sociale depuis 5 ans par la CAF.

Celle-ci vient de me reprocher d'être le locataire de ma SCI et me demande de rembourser les 5 années d'indû.

Parallelement je suis Auto-entrepreneur et ne dégage aucun bénéfice et ne perçois aucune aide.

Je suis donc "insolvable".

Ma question est la suivante : étant personnellement insolvable , la CAF peut-elle faire saisir mes parts de SCI pour récupérer l'indû ???

Bien évidemment j'ai demandé la remise gracieuse de la dette mais celle-ci a été refusée en bloc en me traitant de "Fraudeur" et en m'inscrivant sur le fichier fraude.

Merci de me conseiller.

Bien cordialement.

Par **moisse**, le **27/11/2014** à **09:44**

Bonjour,

Comme tout créancier, la CPAM va tenter de récupérer sa créance sur l'ensemble de votre patrimoine, que la valeur soit immobilière et/ou mobilière.